

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 28 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	24 mars 2023	28 mars 2023
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. Les effets personnels apportés dans l'établissement portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant, Et sont utilisés que pour l'enfant à qui ils sont destinés et sont rangés séparément pour chaque enfant.</p> <p>Pendant mon suivi de surveillance les lacunes sont maintenant conformes. Les enfants sont en jeu libre. Les éducatrices semblent désorganisées et les enfants brillants. Le groupe de 4 ans fait de la pâte à modeler.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mars 2023

Date

original signé par
Marie-Ève Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mars 2023

Date